DÉMOGRAPHIE 203

pentecostale. Aucune des grandes confessions religieuses n'a enregistré de baisse dans le nombre effectif de ses adhérents au cours de la période 1961-71, mais les Églises anglicane, baptiste, luthérienne, presbytérienne et l'Église Unie figurent parmi celles qui ont subi des pertes en proportion de l'ensemble de la population.

Pays de naissance. Le pourcentage de la population née en dehors du Canada a varié au cours du XX^e siècle entre un maximum de 22% pendant la période 1911-31, après les importantes vagues d'immigration des premières décennies, et un minimum de 15% en 1951, après une période d'immigration réduite et d'augmentation de la natalité. Les personnes nées au Royaume-Um représentaient plus de 11% de la population en 1911 et en 1921, mais le pourcentage a progressivement diminué, tombant à 4.3% en 1971, en raison de la proportion croissante de personnes nées au Canada et d'immigrants provenant d'autres pays européens. La part de ces derniers dans la population canadienne est passée de 5.6% en 1911 à 7.8% en 1971 (tableau 5.21).

5.3.4 Les autochtones du Canada

Bien des siècles avant l'arrivée des premiers Européens sur le territoire qui constitue maintenant le Canada, ce vaste pays avait déjà accueilli des immigrants à l'époque préhistorique. Les Esquimaux et les Indiens d'aujourd'hui sont les descendants de ces premiers occupants mais, en raison d'une forte immigration d'autres groupes ethniques, ils représentent à l'heure actuelle moins de 2% de la population du Canada. L'administration concernant les affaires indiennes et esquimaudes est décrite au Chapitre 4. On peut obtenir des données démographiques sur le nombre et la localisation de ces autochtones en consultant les bulletins du recensement du Canada de 1971, qui donnent des chiffres préliminaires indiquant un total de 297.000 Indiens et 18.000 Esquimaux. Le premier chiffre comprend à la fois les Indiens enregistrés (232,000) et non enregistrés (65,000).

D'après une source plus récente. 257.619 personnes auraient été enregistrées comme Indiens par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au 31 décembre 1971. Il s'agit de personnes qui peuvent être ainsi enregistrées en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens. Les Indiens se répartissent en 560 bandes qui occupent ou ont accès à quelque 2.200 réserves couvrant une superficie totale d'environ 6.3 millions d'acres. Le tableau 5.22 donne la répartition de la population de ces bandes par province et par territoire. Les 29 bandes indiennes du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont situées dans 59 agglomérations qui n'ont pas été officiellement désignées comme réserves. Aucun résident permanent de

Terre-Neuve n'est enregistré aux termes de la Loi sur les Indiens.

Les deux tiers environ des quelque 18,000 Esquimaux du Canada déclarés lors du recensement de 1971 vivent pour la plupart dans des communautés des Territoires du Nord-Ouest, et le reste, surtout dans la zone arctique du Québec (3,800), au Labrador (1,000) et dans le nord de l'Ontario (800). Comme partout ailleurs au Canada, le taux de natalité chez les Esquimaux diminue. En 1971, dans les Territoires du Nord-Ouest il était de 38 pour 1,000 contre 17 pour 1,000 (moyenne canadienne).

5.4 Ménages et familles

Cette Section renferme certaines statistiques de base sur les ménages et les familles recueillies lors du recensement de 1971. On peut obtenir de plus amples renseignements en consultant les bulletins du recensement de 1971. Les bulletins se rapportant aux ménages et aux familles, qui seront publiés dans une série d'études sur les ressources humaines du Canada et qui constitueront une partie du volume V du recensement de 1971, seront particulièrement intéressants.

5.4.1 Taille et genres de ménages

Le ménage, suivant la définition du recensement, représente une personne ou un groupe de personnes occupant un même logement. Il se compose ordinairement d'un groupe familial, avec ou sans chambreurs, employés, etc. Il peut aussi se composer d'un groupe de personnes non apparentées, de deux ou plusieurs familles partageant le même logement, ou d'une personne seule. Chaque personne est membre d'un ménage et le nombre de ménages est égal au nombre de logements occupés. Les statistiques présentées dans cette Section ne se rapportent qu'aux ménages privés. Les ménages collectifs, comme par exemple ceux des hôtels, motels et institutions de divers genres (qui comprennent généralement au moins dix